

COMMUNE DE PUGNY

PROCES VERBAL VALANT COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37 DU MERCREDI 07 Février 2024

Présents : Annie Marcelot, Régine Chamot, Dundee Valot, Hervé Philippe, Nathalie Collet, Bruno Chauchaix, Olivier Chamot, Guillaume Norbert, Sabine Valot, Gilles Ravache, Leblanc Eric

Excusés : Chauchaix Marie, pouvoir Chauchaix Bruno – PHILIPPE Hervé

Absents : Dylan Emonin,

Présents 10 - Votants : 11

La séance est ouverte à 18h30

1/ Secrétaire de séance : Nathalie Collet

2/ CM n°38 adopté à l'unanimité

3/ Délibérations

➤ **Délibération 07022024-204 : Renouvellement du contrat d'assurance du personnel**

Madame la Marie rappelle que les agents CNRACL ne sont pas soumis au régime général de la sécurité sociale. Le contrat groupe porté par le Centre de Gestion arrive à échéance au 31.12.2024. Il convient de renouveler l'appel d'offre et de les mandater à cet effet pour la période 2025-2028

Approuvée à l'unanimité : 11 voix

➤ **Délibération 07022024-208 : Modification des emplois**

Madame La Maire rappelle que Madame LOFFREDO Laurence a demandé un détachement pour une période de six mois (mars-août) de son poste d'ATSEM. Il est rappelé que pour le bon fonctionnement de l'Ecole, un poste à mi-temps est en place depuis quelques semaines. Il convient de modifier le tableau des emplois en ce sens.

Approuvée à l'unanimité : 11 voix

➤ **Délibération 07022024- 205 : Bail / convention précaire pour le RCCC (Rugby)**

Madame la Maire informe l'assemblée qu'il convient d'établir un bail au bénéfice de l'Association Rugby Club du Canton de Collonges (RCCC) concernant le local dont la

commune est propriétaire, cadastré sous le N° AC 236. Ce local a été rénové par l'Association et doit être assuré à un niveau convenable.

Elle propose un versement annuel de l'euro symbolique (1 €). La durée de ce bail est fixée à trois ans, renouvelable par tacite reconduction et révocable annuellement à la date d'anniversaire par l'une des parties.

Approuvée à l'unanimité : 11 voix

- **Interruption : 19h10** pour une présentation de la société MIAGE ENVIRONNEMENT par M. CASTES SAINT MARTIN –

Accompagnement sur des projets « Energies renouvelables » - Zones d'accélération des énergies renouvelables à identifier (foncier privé ou public) et zones d'exclusion (en liaison avec la préfecture). Il faudrait trouver environ 6000m² nouveaux de superficie photovoltaïques

Proposition : Ecole (1000m² soit 150KWc) ; coût 150000€ avec revente à un prix fixe 17000 euros /an - Fruitière (200m² soit 36kwc) - Stade (300m² soit 36kwc) + des bâtiments privés, etc...

- **Reprise de la séance à 20h15**
- **Délibération 07022024-209 : zone d'accélération des énergies renouvelables**

Approuvée à l'unanimité : 11 voix

- **Délibération 07022024-206 : Taxe d'aménagement majorée sur certaines zones du village**

Augmentation du taux de la taxe d'aménagement (applicable au 1er janvier 2025) sur des zones constructibles dans le village et susceptibles de porter des projets immobiliers conséquents. Le taux proposé est de 20%

Approuvée à l'unanimité : 11 voix

- **Délibération 07022024-207 : Projet de cheminement piétons-cycles (Fruitière – Elenay)**

Madame La Maire rappelle que le projet de cheminement piétons-cycles chemin de l'Elenay, déjà délibéré, n'a pas été mis en œuvre jusqu'aux travaux. L'estimation et l'appel d'offre n'ont pas été menés à terme mais les premiers devis montrent que sur la partie basse, le coût est très supérieur aux prévisions du départ. Par ailleurs, la zone est soumise à des ruissellements d'eaux pluviales importants. La société Archigraph qui a élaboré le plan, nous a assuré à nouveau le 22 janvier 2024, avoir suffisamment tenu compte du ruissellement.

La commune ne pourra réaliser seule cet investissement. Madame la Maire propose donc de demander une aide régionale et une dotation dans le cadre du dispositif DETR, ainsi avec le plan de financement annexé, cet équipement sera réalisable.

Approuvée à l'unanimité : 11 voix

- **Délibération 07022024-210 : Rapport cour des comptes : gestion CAPG**

Madame la Maire explique que les rapports de la cour des comptes doivent être portés à connaissance des conseils municipaux concernés et doivent donner lieu à un débat en conseil.

Les élus ont pris connaissance des observations définitives de la cour des comptes sur la gestion des mobilités de Pays de Gex Agglomération.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport par 11 voix

4/ Divers

Fin de travaux – Extension de l'école de Pougny :

2 propositions pour combler la noue : en attente de Famy

Plantation des arbres prévus pendant les vacances de février

Fin du conseil : 21h36

La secrétaire de séance

Nathalie Collet

L'adjoint Délégué

La Maire

Annie MARCELOT



